

La voirie de Noisy-le-Grand à la fin du 19^{ème} siècle

Une loi votée en 1793 a créé la voirie vicinale. Par la suite, la loi du 28 juillet 1824 établit que « les chemins reconnus par un arrêté préfectoral sur délibération du conseil municipal sont à la charge des communes sur le terrain desquelles ils sont établis » ; la loi impose l'entretien obligatoire des chemins par des journées de prestation ou des centimes spéciaux.

Puis, la loi du 21 mai 1836, dite loi de Thiers-Montalivet, organise le classement et la gestion du réseau de communication public. Cette loi crée 2 catégories de voirie :

➤ **La voirie communale :**

elle comprend les voies communales et les chemins ruraux ; elle est gérée par la commune

Le chemin rural est un chemin public de desserte locale qui appartient à la commune

➤ **La voirie vicinale :**

Elle comprend les chemins vicinaux ordinaires et les chemins de Grande Communication. Il y sera ajouté une catégorie intermédiaire : les chemins d'intérêt collectif.

Les chemins vicinaux ordinaires sont des chemins qui mettent en communication les villages avec leurs voisins. Ils sont classés, gérés et subventionnés par les Conseils Généraux sous le contrôle des Préfets.

Les chemins de Grande communication, aussi appelés routes départementales, avaient été créés sous l'Empire en 1813.

A Noisy-le-Grand, la voirie se répartit en 3 catégories : les chemins ruraux, les chemins vicinaux et les Routes Départementales. Les voies du centre, dont les noms n'apparaissent pas dans les trois premières catégories, sont répertoriées à part.

Les chemins ruraux

La loi du 26 août 1881 reconnaît les chemins ruraux et crée des ressources spéciales pour leur entretien. Ces chemins sont reconnus par des arrêtés pris par la commission départementale sur proposition du préfet. Suite à cette loi, la commune de Noisy-le-Grand établit un état de reconnaissance de ses chemins ruraux qui est adopté par le Conseil Municipal le 4 juin 1882

40 chemins et sentiers entrent dans cette catégorie.

Le tableau ci-dessous reproduit l'état de reconnaissance des 40 chemins ruraux tel qu'il a été adopté par le Conseil Municipal de Noisy-le-Grand le 4 juin 1882. La colonne de droite indique les changements de dénomination intervenus depuis cette date.

*champtier : désigne un ensemble de parcelles cultivées de la même façon, selon une rotation triennale ; On retrouve le nom de ces champtiers sur le cadastre napoléonien de 1819 : l'Isle charmante , les Piotés , la Baronie , les Moins-Pas ,....

Les chemins vicinaux ordinaires

La première liste des chemins vicinaux a été rédigée le 15 décembre 1846 ; par la suite, elle a connu plusieurs ajouts et modifications :

Chemin n°1 de Noisy à Villiers : il commençait rue de Beauvais en face de la propriété Ruffin (actuellement Cabrini) et se terminait à Villiers. Il a presque entièrement disparu lors de la construction de Mont d'Est. Il ne subsiste que sa partie Nord sous le nom de route de Villiers entre la rue du docteur Sureau et la porte des Escholiers. Son extrémité Sud correspondrait au carrefour de la rue Auguste Rodin et de la rue Graham Bell au Sud de l'autoroute.

Chemin n°2 dit Le Pavé Neuf : il allait de la Route Départementale n°10 (actuelle rue Emile Cossonneau) à la Route Départementale n°11 (actuelle avenue Médéric) ; il s'est également appelé route de Malnoue, puis rue de Malnoue . Il s'interrompt maintenant rue de la Butte Verte. Son tracé n'est plus visible au niveau de la Butte Verte et de la zone industrielle des Richardets. Il réapparaît à son extrémité Sud sous le nom de rue du Ballon.

Chemin vicinal n°3 de Noisy à Gournay dit le chemin vert : va de la Route Départementale n°10 à la Route Départementale n° 51. Son nom actuel est : Route de Gournay

Chemin vicinal n°4 dit chemin de Noisy-le-Grand à la Marne ou chemin de la plâtrière : commence à la rue de Beauvais en face de la parcelle n°662 et se termine au chemin de halage. Ses noms ont été successivement rue de Normandie, puis rue de la Baignade

Chemin vicinal n° 5 de Noisy-le-Grand à Emmerly dit chemin de la Haute Maison : commence rue de Beauvais face à la propriété Ruffin et se termine au territoire de Champs. Correspond maintenant au début de la rue de la République et à l'avenue Georges Clémenceau. Se poursuit par la rue Armand Gundhart et la rue de la Haute Maison. Se termine sous les constructions nouvelles du Champy.

Un tableau supplémentaire en date également du 15 décembre 1846 apporte 2 modifications :

Chemin n°1 : la rue de Beauvais est ajoutée à ce chemin

Chemin n° 5 : le chemin rural de la Haute Maison est ajouté

Deux nouveaux chemins vicinaux sont ajoutés le 9 mars 1874 :

Chemin vicinal n°6 dit chemin des vaches. Il s'agit du chemin rural n° 6 qui change de catégorie

Chemin vicinal n° 7 de Villiers à Gournay. Il s'agit du chemin rural n°5 qui change de catégorie.

Supplément au tableau des chemins vicinaux le 3 juillet 1883 :

Chemin vicinal n° 7 de Villiers à Gournay : commence maintenant au chemin n°6 des vaches

Supplément au tableau des chemins vicinaux le 20 août 1886 :

Chemin vicinal n° 8 dit de Neuilly-sur-Marne : commence à la Marne qu'il traversera sur un pont en face de Neuilly et se termine à la Route Départementale n°10.

Le pont n'entrera en service qu'en 1889. C'est donc une nouvelle voie qui correspond à l'actuelle Route de Neuilly.

Chemins de Grande Communication

Chemin de GC n° 33 de Corbeil à Noisy (chemin vicinal n° 1 de Noisy à Villiers)

Chemin de GC n° 75 de Paris à Champs ou de Paris à Lagny ou Route Départementale n°10

Chemin de GC n° 110 de Paris à Croissy ou Route départementale n° 11

Chemin de GC n° 194 de Rosny à Noisy-le-Grand (chemin vicinal n° 8)

Les voies urbaines du centre de Noisy-le-Grand

8 rues sont regroupées dans cette rubrique : ce sont les rues du centre du village qui n'apparaissent pas sous ces noms dans les autres rubriques

La grande rue : devenue rue Pierre Brossolette (décision du CM le 09/11/1944)

(c'est le chemin de GC n° 75 ou Route Départementale n°10)

La rue de Beauvais : devenue rue Pasteur de la rue de la Baignade à la place de la Résistance, et rue du docteur Sureau de la place de la Résistance jusqu'à l'embranchement de la route de Villiers (à l'époque la rue avait la même dénomination de l'embranchement de la route de Neuilly jusqu'à la rue de Normandie)

(cf chemin rural n°6 et chemin vicinal n°6)

La rue des Mastraits : partie Est de la rue actuelle (se poursuit par le chemin des mastraits)

La rue Saint-Vincent (parfois dénommée rue du Clos Saint-Vincent): elle correspond à la partie de la rue de la République située entre la rue du docteur Sureau et l'avenue Georges Clémenceau. Elle est devenue rue de la République (décision du CM le 24/06/1884) (cf chemin vicinal n°5)

La rue de la chapelle : devenue rue Gambetta (décision du CM le 24/06/1884)

La rue de Normandie ; devenue rue de la Baignade (cf chemin vicinal n°4)

(l'ancien fief de Normandie était situé à ce niveau)

NB : ne pas confondre avec l'avenue de Normandie située aux Yvris (sa partie Est s'appelle maintenant avenue Lucien Salles)

La ruelle des Norottes : inchangée

La rue de l'église : inchangée